

Séance du Conseil Municipal
du Vendredi 17 janvier 2025 à 20h00 – Convocation du 13 janvier 2025

Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire

Etaient présents : M. Yves DUBS, M. Laurent CHOBRIAT, Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Johanné DESCELIERS, M. Christophe MUNCK, Mme Martine HOHLER, Mme Anne-Laure MUNSCH

Mme Véronique RUETSCH, agent communal en charge de l'entretien de la salle

Absents : Mme Muriel SARY, excusée, procuration à M. Laurent CHOBRIAT
M. Patrick HOHLER, absent

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nommé à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) ORDRE DU JOUR UNIQUE – SALLE COMMUNALE « LE THALBACH »

M. le Maire ouvre la séance, il précise que les points soumis par les membres du Conseil Municipal seront traités lors du prochain conseil municipal, cette séance portant uniquement sur la salle communale comme demandé par M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint le 18 octobre dernier.

M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller Municipal, tient à saluer la réponse écrite de M. le Maire en ce qui concerne l'ajout de points à cette séance.

M. le Maire fait la lecture du courrier aux présidents des associations de Hausgauen-Hundsbach, courrier leur demandant d'indiquer leurs remarques et/ou suggestions quant à la location et l'utilisation de la salle communale.

Il a réceptionné 4 réponses, pour la Chorale Sainte Jeanne d'Arc, le Cercle Théâtral de la Vallée du Thalbach, des Donneurs de Sang de Hausgauen-Hundsbach et D'Natur geht o asso.

Hormis le Cercle Théâtral de la Vallée du Thalbach, les trois autres associations n'ont formulé aucune remarque.

Le Cercle Théâtral de la Vallée du Thalbach a évoqué les points suivants :

- la tarification, le président demande si une discussion est possible
- éclairage extérieur du parking inexistant, idéalement un éclairage indépendant et séparé de l'éclairage public
- plus de temps pour le montage et le démontage de la scène
- plus de temps pour le nettoyage et le rangement de la salle 3 à 4 jours après la dernière représentation
- davantage de matériel de nettoyage et/ou autres équipements

M. le Maire remercie Mme Véronique RUETSCH, agent communal, pour sa venue et lui demande également d'indiquer ses remarques et/ou suggestions étant donné qu'elle est en charge de l'entretien de la salle.

Mme Véronique RUETSCH, agent communal, demande ce qu'il en est du remplacement de l'autolaveuse, cela fait plus de quatre ans qu'elle doit nettoyer la grande salle manuellement.

M. le Maire répond que sa demande sera étudiée en commission budgétaire.

Mme Véronique RUETSCH indique qu'elle nettoie la salle même quand elle n'est pas occupée.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint, indique que la commune de Franken dispose d'un robot auto-laveur qui nettoie tout seul sans nécessité l'intervention d'une personne.

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint demande qu'une comparaison soit faite entre une autolaveuse standard filière et une station de robot auto-laveur mais qui soit adapté à la surface de la grande salle.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint regarde pour un ou deux devis pour le robot.

M. le Maire précise que c'est au locataire de nettoyer la salle, l'ensemble : cuisine, hall^e d'entrée, petite salle, sanitaire doit être balayé et nettoyé, seule la grande salle doit être uniquement balayée.

M. Yves DUBS revient sur la remarque du Cercle Théâtral de la Vallée du Thalbach, peut-être le matériel mis à disposition n'est pas suffisant ?

M. Christophe MUNCK demande si le matériel est en bon état ?

Mme Véronique RUETSCH répond que le matériel est en bon état, pour la mise à disposition de matériel/produits de nettoyage, l'essai a déjà été fait, non concluant et les produits étaient surconsommés.

Elle indique également avoir trouver son local de nettoyage ouvert plusieurs fois alors qu'il est fermé à clés.

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint ajoute que le système de comptage de la vaisselle n'est pas pratique et très long à faire.

M. Laurent CHOBRIAT, conseiller municipal propose le système de pesée des articles mais ce système rejoint le comptage habituel et n'est pas possible pour les verres.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint raisonne sur le fait qu'il n'est plus nécessaire de compter la vaisselle, perte de temps, peu de casse....

Mme Martine HOHLER, conseillère municipale précise que la vaisselle peut être sale et qu'il faut quand même la contrôler. Elle ajoute qu'en cas de location et mise à disposition de vaisselle, les articles fournis doivent être comptés sinon certains locataires pourraient payer la casse des autres locataires, ce qui n'est pas normal.

M. Christophe MUNCK demande que la réception de la salle soit faite par quelqu'un d'autre que Mme RUETSCH Véronique. Compte tenu de l'ouverture de la mairie le lundi matin, la réception de la salle aura lieu dorénavant le lundi après-midi.

Mme Véronique RUETSCH demande si elle peut avoir une clé de la salle car actuellement elle les récupère à l'atelier, en face. Un double lui sera fourni.

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu les conditions générales de location en amont pour lecture, M. le Maire demande aux conseillers si des modifications sont à réalisées. Personne ne formule de remarque.

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint présente et commente aux membres du Conseil Municipal un comparatif des dépenses/recettes sur 2023-2024.

Mme Chantal COLIN KIEN, conseillère municipale demande si un comparatif avant rénovation peut être réalisé ? A voir.

Révision des tarifs :

Résidents de Hausgauen et Associations de Hausgauen-Hundsbach	But non lucratif	But lucratif
Petite salle	100 €	
Grande et petite salle	200 €	500 €
Grande et petite salle (St-Sylvestre)	250 €	750 €
Forfait journalier hors week-end et jours fériés	100 €	

Personnes et associations extérieures	But non lucratif	But lucratif
Petite salle	500 €	
Grande et petite salle	1 200 €	2 000 €
Grande et petite salle (St-Sylvestre)	2 000 €	3 000 €
Forfait journalier hors week-end et jours fériés	100 €	

Particularités :

- Forfait de répétitions pour les Associations Hausgauen-Hundsbach (théâtre, spectacle,..) : **15 €** la répétition
- Taux horaire pour les externes : **15 € / heure**
- Une gratuité est accordée à chaque Association de Hausgauen-Hundsbach, pour une manifestation annuelle.
- Lors d'un enterrement d'un habitant de Hausgauen ou de Hundsbach, la famille bénéficie de la gratuité de la salle pour le verre de l'amitié (sans repas) à leur charge le nettoyage.
- CAUTION Location de la salle : 3 000 € (par chèque)
- Vaisselle cassée ou manquante : 8 € / pièce
- Les poubelles ne sont pas gérées par la Commune, à évacuer par le loueur de la salle. Caution de 150 € (par chèque), encaissé en cas de non enlèvement

L'environnement extérieur de la salle ainsi que le parking devront être rendus propre et sans déchets suite à la manifestation.

- Remise des clefs : Le jeudi après-midi à la Mairie entre 15h00 et 18h30
- Retour des clefs – Etat des lieux : Le lundi après-midi sur place, horaire à convenir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ***22 h 45***

PROCHAINES REUNIONS :

Commission budgétaire : 21/01/2025 à 19h30
Prochain Conseil Municipal : 31/01/2025 à 20h00